



Swiss Neurological Society
Schweizerische Neurologische Gesellschaft
Soci t  Suisse de Neurologie
Societ  Svizzera di Neurologia

D livrance des cr dits de formation continue essentielle par la SSN pour le mat riel de e-learning

Les congr s diffus s en direct sur Internet, les retransmissions vid o des formations continues, discussions de cas et discussions de cas interactives des  tablissements de formation postgradu e en neurologie reconnus par l'IFSM, les webinaires, les modules de formation continue bas s sur Internet et les modules de formation continue ayant recours   des CD-ROM, DVD ou des supports similaires sont consid r s en tant **mat riel de e-learning**.

De la m me fa on que pour les manifestations en pr sentiel, **1 cr dit = dur e de formation continue de 45 min**, pas de d livrance de fraction de cr dits <1 et d livrance de 4 cr dits maximum/demi-journ e ou 8 cr dits maximum/journ e compl te pour les  v nements diffus s en direct sur Internet. Pour la d livrance des cr dits de formation continue essentielle, il doit s'agir d'un contenu sp cifique   la sp cialit  (neurophysiologie clinique incl.) et les intervenants/auteurs doivent en principe venir essentiellement du domaine de la neurologie.

Le **sponsoring**  ventuel de l'industrie (entreprises pharmaceutiques et entreprises de fabrication de dispositifs m dicaux) doit  tre clairement indiqu . Les manifestations avec un seul sponsor ne sont pas reconnues. Le sponsoring par deux entreprises qui ont la m me maison m re ou par deux entreprises en soi ind pendantes mais clairement en relation pour un produit donn  est  galement consid r  comme un sponsoring par un seul sponsor.

Les fournisseurs de mat riel e-learning doivent int grer une **forme appropri e de contr le de pr sence** et/ou un **contr le d'apprentissage actif**.   des fins de contr le, un acc s gratuit aux manifestations correspondantes et modules de formation continue ou un droit de regard relatif au contr le de pr sence doit  tre octroy  aux d l gu s de la formation continue de la SSN et au comit  de la SSN sur demande.

Le fournisseur du mat riel de e-learning doit  mettre une **attestation de participation individuelle**. Pour les retransmissions vid o de formations continues r p t es hebdomadairement   mensuellement, les pr sentations de cas et les discussions de cas interactives des  tablissements de formation postgradu e en neurologie reconnus par l'IFSM, des listes de pr sence peuvent  tre tenues et les cr dits peuvent  tre confirm s individuellement sur une base semestrielle ou annuelle.

Le mat riel de e-learning mis   disposition par des  tablissements de formation postgradu e en neurologie reconnus par l'IFSM est consid r  en tant que formation continue essentielle sp cifique automatiquement reconnue lorsque les conditions susmentionn es sont respect es. Les autres fournisseurs de mat riel de e-learning peuvent faire une demande de reconnaissance au moyen du **formulaire de demande** (voir www.swissneuro.ch). La demande doit  tre soumise au moins un mois avant la manifestation/publication du mat riel



Swiss Neurological Society
Schweizerische Neurologische Gesellschaft
Soci t  Suisse de Neurologie
Societ  Svizzera di Neurologia

de e-learning. Une accr ditation est valable pour une dur e maximale d'un an. Suite   cela, une nouvelle demande doit  tre soumise.

Les manifestations de formation continue ou modules de formation continue diffus s par voie  lectronique recevant des cr dits de la part des institutions comp tentes d'un pays membre de l'UE/AELE sont automatiquement reconnues en Suisse (seules les manifestations sp cifique   la sp cialit  sont consid r es en tant que formation continue essentielle).